

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 06/03/2023

Séance du Vendredi 10 Mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

LE : 17/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-VINGT, le vendredi dix mars à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme PANCHOUT), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH

Délibération : Reconduction de la participation communale aux transports scolaires pour la rentrée de 2023.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation communale à hauteur de 50% de la part parentale pour chaque collégien ou lycéen, sans limite d'âge, empruntant les transports scolaires pour l'année scolaire 2023/2024.

Ce remboursement sera effectué sur présentation des pièces suivantes :

- certificat de scolarité 2023/2024,
- photocopie de la carte de car,
- reçu délivré par la SNA lors de l'inscription permettant le remboursement de la participation communale,
- relevé d'identité bancaire.

Ces dispositions sont applicables en 2023.

Aucune demande de sera prise en compte au-delà du 30 novembre 2023.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 Mars 2023  
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

